

Je soussigné(e), ... parent(e) et/ou responsable légal(e) de
certifie avoir pris connaissance que des activités en autonomie seront proposées aux enfants faisant partie des unités éclais et routiers et que ces dernières suivront les modalités suivantes :

- les activités en autonomie seront préparées à l'avance avec les éclais/routiers
- maximum de 3 nuits consécutives
- les éclais/routiers doivent les effectuer en équipe
- les déplacements peuvent s'effectuer à pied, à vélo, en transport en commun ou en covoiturage par un des parents

date et lieu :

Signature :

Je soussigné(e), ... parent(e) et/ou responsable légal(e) de
certifie avoir pris connaissance que des activités en autonomie seront proposées aux enfants faisant partie des unités éclais et routiers et que ces dernières suivront les modalités suivantes :

- les activités en autonomie seront préparées à l'avance avec les éclais/routiers
- maximum de 3 nuits consécutives
- les éclais/routiers doivent les effectuer en équipe
- les déplacements peuvent s'effectuer à pied, à vélo, en transport en commun ou en covoiturage par un des parents

date et lieu :

Signature :

Je soussigné(e), ... parent(e) et/ou responsable légal(e) de
certifie avoir pris connaissance que des activités en autonomie seront proposées aux enfants faisant partie des unités éclais et routiers et que ces dernières suivront les modalités suivantes :

- les activités en autonomie seront préparées à l'avance avec les éclais/routiers
- maximum de 3 nuits consécutives
- les éclais/routiers doivent les effectuer en équipe
- les déplacements peuvent s'effectuer à pied, à vélo, en transport en commun ou en covoiturage par un des parents

date et lieu :

Signature :

Je soussigné(e), ... parent(e) et/ou responsable légal(e) de
certifie avoir pris connaissance que des activités en autonomie seront proposées aux enfants faisant partie des unités éclais et routiers et que ces dernières suivront les modalités suivantes :

- les activités en autonomie seront préparées à l'avance avec les éclais/routiers
- maximum de 3 nuits consécutives
- les éclais/routiers doivent les effectuer en équipe
- les déplacements peuvent s'effectuer à pied, à vélo, en transport en commun ou en covoiturage par un des parents

date et lieu :

Signature :